

Siège social : 30 rue Henner 68000 COLMAR

Direction Générale et Siège administratif : 2 avenue de Strasbourg 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Tél : 03.89.32.74.41

Mail : mcpuches@apba.eu

Rédaction : MC. Puche

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association "ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE"

SAMEDI 24 juin 2023 A 14 HEURES 30
A l'Espace Auguste (ex CREF)
rue des Jardins – 68000 COLMAR

1 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs les présidents et membres d'Associations,

Mesdames et Messieurs les personnes accompagnées et familles

Mesdames et Messieurs les professionnels

Mesdames et Messieurs les bénévoles et administrateurs

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

C'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que, au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette Assemblée Générale.

J'accueille tout spécialement :

- Mme PAGLIARULO Karine, Vice-Présidente de la CeA
- M. HEMEDINGER Yves, Elu de la CeA
- Mme PRUNIER Nathalie, Adjointe au Maire de Colmar
- M. SCHERER Daniel, Adjoint au maire de la mairie de Pfastatt
- Mme CORNEILLE Marie, Adjointe au Maire de Mulhouse
- Mme DURLIAT Chantal, Présidente de l'association « au Fil de la Vie »
- Mme FOURNIER Odile, Présidente de l'association « SINCLAIR »
- M. GILLET François, Directeur Général de l'association « SINCLAIR »
- M. LASSERRE Didier, Président de l'association « Cœurs partagés »
- M. BANDOL René, Directeur Général de l'ARSEA

Je sais leurs agendas respectifs chargés, mais ils ont tenu, une fois encore, à nous accompagner pour faire le point sur notre association.

Nous allons vous présenter les différents rapports afin de faire l'inventaire des activités associatives nouvelles ou essentielles qui ont marqué l'année écoulée.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et l'ensemble des professionnels pour leur implication tout au long de cette année écoulée. Elle a été marquée par la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'actuelle crise économique. L'année a été complexe mais tout le monde a tenu bon.
Merci à toutes et tous.

J'ai une pensée particulière pour celles ou ceux qui, au cours de l'année 2022 nous ont quittés, personnes accompagnées, familles, salariés, mais aussi personnes en situation de handicap mental victimes innocentes en Ukraine et en Syrie.
Je vous propose de vous lever et de les honorer par une minute de silence.

Merci pour eux.

Nous devons désigner deux scrutateurs et recherchons deux volontaires pour être scrutateurs : M. Schaller et M. Serbont se proposent. Ils sont désignés et remerciés par le Président.

Afin de faciliter la retranscription de cette AG et si vous en êtes d'accords, je vous propose de l'enregistrer.
Notre AG va avoir un déroulement atypique : Nous allons commencer par les prises de parole de Mme Prunier et Mme Pagliarulo qui nous font l'honneur de participer à notre AG mais ont des impératifs d'horaire liés à leurs fonctions.

Nous continuerons avec le rapport financier, notre commissaire aux comptes ayant des obligations professionnelles dans une autre AG ; Juin c'est la saison des pollens et des AG.

Mais avant de commencer, je vous propose d'écouter le message de Luc GATEAU, président de l'Unapei. Ce film est projeté lors de toutes les AG de toutes les associations membres de l'UNAPEI.

En préambule, je tenais à rappeler la décision du conseil de l'Europe, à la suite d'une réclamation collective déposée en 2018 par l'UNAPEI, l'APF France handicap, l'UNAFAM et la FNATH.

Les conclusions du Conseil de l'Europe sont sans appel ; elles dénoncent la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'Etat français : manque d'accompagnement, pénurie de services de soutien, injustices socio-économiques, difficultés d'accès au logement, à la santé, mais aussi refus de scolarisation, manque de protection sociale des familles concernées.

La liberté et la dignité des personnes en situation de handicap et de leurs familles sont entravées, leurs droits bafoués.
C'est aujourd'hui le Conseil de l'Europe qui l'affirme.

L'Adapei Papillons Blancs d'Alsace s'associe à la demande de l'Unapei.

Ces conclusions doivent être prises en compte et traduites sans délai en politiques publiques cohérentes, coordonnées, chiffrées ;

Nous ne pouvons nous contenter de mesures non budgétées de la Conférence nationale du Handicap, ni de 50.000 solutions dites séquentielles qui in fine ne seront que des solutions partielles.

1.1 Intervention de Madame Nathalie PRUNIER, Adjointe au Maire de Colmar

Madame PRUNIER représente Monsieur Eric Straumann, maire de Colmar, qui témoigne son estime pour l'action de l'APBA auprès des publics en situation de handicap et lui affirme son soutien.

Madame PRUNIER souligne la capacité de l'APBA à rechercher en permanence des projets à mener à bien (exemple : innovation de notre atelier vidéo en terme de tournage vidéo).

En tant qu'élue au CVS de l'ESAT de Colmar, elle note la richesse et le plaisir des échanges avec les usagers, leurs familles et les professionnels ainsi que le dynamisme des actions mises en place par l'APBA, qui contribuent largement en faveur du bien vivre.

Elle salue la pugnacité des personnes accompagnées et de leurs proches et se félicite également du rapprochement de l'APBA avec les autres associations.

Enfin, Madame PRUNIER témoigne sa reconnaissance à l'APBA pour le temps passé auprès des personnes les plus fragiles d'entre nous.

1.2 Intervention de Madame Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente de la CeA

Madame PAGLIARULO représente le Président de la CeA, Monsieur BIERRY, qui n'a pu se libérer et demande à en être excusé.

L'APBA est le premier acteur alsacien sur le handicap. Elle marque sa volonté de mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

Madame PAGLIARULO encourage à cesser de regarder le handicap comme une charge pour la société mais comme une ressource car nous pouvons en faire autre chose.

En 2023, la CeA a augmenté son financement sur le handicap et verse 283 millions d'euros au titre du handicap (augmentation de 28 millions d'euros cette année). L'APBA touche environ 18,2 millions d'euros.

La CeA se projette dans l'avenir et a notamment comme objectifs :

- D'améliorer l'accès aux droits et le rendre plus simple, plus efficace.
- De continuer à réduire les délais de traitement de la MDPH (à ce jour : 2,9 mois)
- De diversifier les offres de service dans le territoire
- De soutenir les aidants
- De poursuivre la Transformation de l'offre (terminée dans le Haut-Rhin, en cours dans le Bas-Rhin)

Madame PAGLIARULO remercie l'ensemble des équipes et l'APBA pour la confiance accordée, et termine par une citation d'Antoine De Saint Exupéry (Citadelle) :

« Si tu diffère de moi mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis »

2 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2022

Après lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022, le Président demande s'il y a des questions concernant ce procès-verbal, aucune question n'étant posée le Président propose d'approuver ce dernier.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2022.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

3 Rapports de gestion et comptes annuels 2022

Visionnage d'un film d'animation créé par l'atelier vidéo de l'ESAT de Sélestat. Ce support facilite la présentation des données financières, collectées et traitées par le service financier.

M. Patrick Léonet, Trésorier, étant absent, le Président lit son document :

« Merci de votre attention. Comme chaque année je voudrais vous donner quelques clés de lecture :

Les faits majeurs de 2022 en 2 points :

- Gestion contrôlée maîtrisée
- Création de nouvelles solutions, pas à la hauteur des enjeux, mais ayant permis à 44 personnes de bénéficier d'un nouvel accompagnement

Nous avons obtenu une dotation correcte de l'ARS et de la CeA, et nous avons géré le plus finement possible l'argent qui nous est confié.

En marge du point financier, il faut citer :

- Les difficultés de recrutement qui ont eu pour conséquences des postes non pourvus et des ruptures d'accueil dans certains établissements.
- Le résultat comptable 2022 est encore négatif mais intégralement lié aux résultats de notre gestion propre à un montant de 3 180 000€. Une réalité qui ne cesse de nous être défavorable depuis 3 ans maintenant.
- La Covid a provoqué une contraction du marché, une désorganisation de la logistique et aussi une augmentation des coûts.
- Un Directeur Général dont nous nous sommes séparés, ce qui a retardé certaines prises de décisions économiques et par conséquent décalé des actions d'amélioration.
- Les coûts salariaux ont augmenté de façon significative
- La guerre en Ukraine a également eu des impacts importants sur le coût des matières premières et sur l'énergie et a provoqué une importante inflation.

Cette année 2023 sera donc dans la continuité à -3 200 000€.

Le bilan de notre association est de 116 000 000€, il reste très respectable. Toutefois cette situation ne peut perdurer, même si nous avons encore une assise financière solide.
C'est pourquoi le CA a demandé à notre nouveau Directeur Général de proposer en priorité des orientations concrètes d'actions correctives.

Fin 2026, il s'agit de retrouver un résultat à l'équilibre.

Merci à l'équipe comptable qui a permis de finaliser tous ces chiffres et résultats et plus particulièrement à David NAUROY, notre directeur financier. C'est en effet sa dernière AG parmi nous. Il a souhaité réorienter sa vie professionnelle.

Nous pouvons le remercier chaleureusement pour tout son engagement tout au long de ces années.

A titre personnel en tant que trésorier, je perds mon binôme, nous avons une relation forte de proximité.

Et c'est avec un grand regret et une réelle tristesse que je vis son départ prochain.

Un grand merci à vous, David. »

4 Rapports du Commissaire aux comptes

M. Philippe PFLIMLIN, Commissaire aux comptes, rappelle que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Le rapport spécial, exigé par la loi sur les conventions, figure dans la plaquette de l'AG.

5 Approbation des rapports de gestion et comptes annuels

Aucune question n'étant posée, on passe :

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, puis le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels 2022, bilan, compte de résultat et annexes, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions, approuve lesdites conventions.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'exercice 2023 à savoir :

- pour la gestion contrôlée : 69 127 280 € de produits et 69 127 280 € de charges
- pour la gestion propre : 36 801 427 € de produits et 40 040 460 € de charges

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La sixième résolution est adoptée à l'unanimité.

6 Affectation des résultats de l'exercice 2022

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2022 relevant de la gestion contrôlée en application de l'article R314-51 du CASF de la façon suivante :

	Total à affecter	Affectation			Réserves
		Report à nouveau	Report à nouveau constitué des Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	
Ars Assurance Maladie	822 055	805 973	-188 493	-39 359	243 934
Communauté Européenne d'Alsace	-355 474	-325 159	-67 463	0	37 148
Siège et Etapes (Gc)	94 292	124 137	-27 545	0	-2 300
Total	560 873	604 951	-283 501	-39 359	278 782

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La septième résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2022 relevant de sa gestion propre, de la façon suivante :

	Total à affecter	Affectation		
		Réserve investissement	Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	544 822			544 822
ESAT	-8 530 676			-8 530 676
EA	-819 413			-819 413
Etapes Formation	50 851			50 851
Fath Dannemarie (Gp)	135 478			135 478
Fath Mutzig (Gp)	-3 388			-3 388
Total	-8 622 327	0	0	-8 622 327

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La huitième résolution est adoptée à l'unanimité.

7 Fixation des montants des cotisations 2024

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale :

fixe la cotisation pour 2024 à un montant de 80 €.

fixe à 20 € la cotisation pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'UNAPEI par ailleurs.

Cotisations	2024
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI Alsace	6,0 €
UDAF	1,0 €
ATA	0,5 €
Association APBA	24,5 €
TOTAL	80,0 €

Les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé pour 2024 à 20 €.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La neuvième résolution est adoptée à l'unanimité.

8 Rapports d'activités 2022 de l'Association et des établissements et services

8.1 Rapport association (texte intégral)

8.1.1 Introduction.

Madame Marie-Claude PUCHE, secrétaire, présente les éléments relatifs à l'Association :

« Bonjour à toutes et à tous, je vous présente une synthèse du rapport d'activités de l'association dont vous trouverez l'intégralité et tous les détails dans le livret de l'Assemblée Générale qui est à votre disposition et que vous avez probablement déjà récupéré dans le hall d'accueil ».

8.1.2 L'Association.

➤ Réunions de bureau.

5 réunions se sont tenues pour préparer au mieux les réunions du conseil d'administration, de faire le point avec les différentes commissions et de faciliter les débats lors des CA. L'ordre du jour des CA, les conventions de partenariat, les délibérations à prendre ont été autant de points abordés en réunion de bureau afin de donner toutes les explications aux membres du conseil d'administration et ainsi leur permettre de voter en toute connaissance de cause lesdites conventions et délibérations.

➤ Réunions du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration s'est quant à lui réuni à 7 reprises, réunions durant lesquelles nous avons validé le licenciement du Directeur Général pour faute grave, l'ensemble des règlements intérieurs des Conseils de Vie Sociale (CVS), la présentation des indicateurs retenus pour le Projet Associatif Global, signé 1 convention de partenariat et voté 22 délibérations. D'autres travaux dont vous trouverez le détail dans le livret ont été réalisés durant ces réunions. Concernant ces réunions du Conseil d'Administration, elles se sont tenues en présentiel et en distanciel.

8.1.3 Les Commissions.

➤ La COMFI.

Le rapport de la commission financière est traité séparément dans le rapport de notre Trésorier M. Patrick LEONET.

➤ Rapport de la Commission Patrimoine. Pilote de la commission : M. Jean-Paul COLESSE.

La commission patrimoine s'est réunie deux fois au cours de l'année 2022. Elle a examiné les dossiers suivants :

- Construction de 2 IMPROs à Didenheim et Soultz : études urbanistique et d'environnement, budget et calendrier des projets. Livraison prévue pour 2025.
- Mise en conformité du bâtiment West Park ERP 5ème Catégorie pour accueillir au premier étage : le SAMSAH/SAVS de Mulhouse, l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) et le Dispositif d'Appui

aux Professionnels de la Protection de l'Enfance (DAPPE). Le réaménagement du RDC se fera en vue d'accueillir le SESSAD Pro, le service de coordination de parcours et la Communauté 360.

- Le projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) en partenariat avec le Centre Hospitalier d'Erstein (CHE) de 20 places.
- Mise en place de la structure juridique du Joint-Venture Sociale KS Solutions pour mettre en commun leurs compétences pour proposer une activité « tous corps de métiers » dans le domaine de l'entretien et de la maintenance immobilière. Démarrage de l'activité en octobre 2022.
- Projet d'autoconsommation électrique dont l'objectif est de réduire à la fois la consommation des énergies fossiles et de réduire l'empreinte carbone. Deux axes d'études concernent le photovoltaïque et l'écomobilité.

En conclusion, après les années précédentes au cours desquelles nous avons mis en œuvre, construit et renouvelé de nombreux établissements, cette année 2022 a encore été une année bien chargée et vu de nombreux dossiers (anciens et nouveaux) progresser significativement.

L'année 2022 a également été marquée par un contexte économique très perturbé du fait des événements à l'international ; cela s'est répercuté sur les coûts de l'énergie et un contexte inflationniste qui a lourdement impacté l'activité du service patrimoine. C'est en même temps un facteur qui nous pousse à s'inscrire dans des démarches créatives et innovantes pour contrecarrer les effets de ces évolutions négatives.

M. Jean-Paul COLESSE remercie M. Anthony FRIEDRICH, Directeur des Systèmes d'Information et des Moyens, ainsi que son équipe pour tout le travail fourni à nos côtés.

➤ Rapport de la Commission Stratégie. Pilote de la commission : M. Paul BAJARD

La commission Stratégie n'a pu commencer qu'en fin d'année et n'a pas de bilan à présenter.

8.1.4 Les Territoires.

Les Vice-présidents de territoire ont été plus que jamais présents dans les différents territoires afin d'apporter un soutien fort auprès des personnes accueillies et des professionnels de l'APBA. L'animation des établissements de leur secteur a pu redémarrer et de nouvelles actions ont été réalisées, toutes bénévoles, en direction de nos personnes accueillies. Les différentes commissions de chaque territoire ont de nouveau eu lieu.

Les Administrateurs Référents des établissements ont également apporté leur contribution par leur présence dans les établissements dès que cela était possible, présence au CVS, soutien aux professionnels et disponibilité auprès des parents en cas de demande.

8.1.5 Relations externes à l'Association.

Participation à la vie du mouvement et aux instances représentatives du mouvement parental gestionnaire.

Nous sommes présents ou représentés dans de nombreux organismes tels que :

- UNAPEI
- UNAPEI GRAND EST
- URAPEI ALSACE
- UDAPEI 68
- MDPH
- UDAF 68
- ARS GRAND EST
- CTS 5
- CPT 68 (Communauté Psychiatrique Territoriale du Haut-Rhin)
- PTSM 68 (Projet Territorial en Santé Mentale du Haut-Rhin)
- CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
- CRSA

Nous sommes également présents dans certaines instances non dépendantes de l'ARS et des Conseils Départementaux :

- Des Administrateurs où des délégués par l'APBA, sont membres de collèges des usagers dans les Conseils de Surveillances dans des hôpitaux du 67 et 68.
- Nous sommes présents à la Commission Handicap chargée des relations entre l'UNAPEI et les instances européennes et internationales.
- A l'EREGE (comité d'éthique)

Enfin, nous sommes membres des CCAS dans différentes villes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que de la Commission Accessibilité de la ville de Mulhouse et celle de la communauté d'agglomération m2A.

8.1.6 Associations filles.

➤ CASCAD.

Club d'Animation Sportive et Culturelle d'Accueil de Duttlenheim.

Président : M. François WUNDERLICH.

➤ ASCETH.

Association Sportive et Culturelle des Etablissements pour Travailleurs Handicapés de la région de Mulhouse.

Président : M. Yvan BONOMME

➤ ACSM.

Association Culturelle et Sportive Montjoye.

Présidente : Mme. Dominique TRANZER.

➤ MALICES.

Mouvement Animation Loisirs Insertion Culture Et Sports.

Président : M. André BROCKER

Les quatre associations regroupent de nombreux membres dont certains sont des sportifs licenciés qui pratiquent des sports tels que le football, l'athlétisme, la natation, le tennis de table, le judo, le tir à l'arc, le basket, la pétanque et la randonnée. Les activités culturelles ne sont pas en reste et la danse, la musique, les sorties festives, le théâtre, sont autant d'activités proposées par les bénévoles et les professionnels qui accompagnent nos personnes accueillies.

Des compétitions et championnats ont eu lieu et nous pouvons être fiers des 5 coupes, 28 médailles d'or, 15 médailles d'argent et 6 médailles de bronze remportées, ainsi qu'un titre de champion de France senior.

Nos félicitations à tous ces sportifs, l'essentiel étant de participer aux différentes compétitions et activités, ils ont également beaucoup de mérite.

Des félicitations particulières et un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication et leur dynamisme.

8.1.7 Conclusion.

Les administrateurs des établissements ont maintenu une relation permanente avec tous les établissements pour aider au bon accompagnement des personnes accueillies et au soutien des familles. Les vice-présidents ont quant à eux animé les Commissions de Gestion et de Coordination et les Commissions Vie Associative des territoires avec beaucoup de disponibilité et d'implication.

Il faut bien évidemment associer tous les professionnels au bon fonctionnement de nos établissements, à leur implication sans faille après ces années d'incertitude à l'accompagnement des personnes accueillies. Il faut également remercier les directeurs de pôle et toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement au bien-être de nos personnes accompagnées.

N'oublions pas de saluer l'implication des bénévoles sans qui rien ne serait possible au sein de l'association, les activités ont pu reprendre peu à peu et nos compétiteurs ont été performants lors des championnats de France de cross et d'athlétisme grâce à tous ces bénévoles.

Je fais d'ailleurs ici un appel à tous et j'invite toutes les bonnes volontés à venir rejoindre les nombreux bénévoles qui s'occupent des personnes handicapées que nous accompagnons.

Le mouvement parental gestionnaire, la vie associative, le bénévolat, la solidarité pour et avec les personnes en situation de handicap sont un gage de bien être pour nos personnes accueillies et pour plus d'inclusion dans notre société.

C'est ainsi, chers parents et amis, que tous ensemble nous nous attachons à servir la cause des personnes que l'APBA accompagne vers l'autodétermination pour leur permettre d'être pleinement actrices de leur choix, de leur décision et de leur vie.

Merci pour votre attention. Pour l'association APBA. La secrétaire. Marie-Claude PUCHE

8.2 Rapport activité des établissements et services (texte intégral)

Arrivé en février 2023, je m'appuie évidemment sur le bilan réalisé par les équipes en place durant cette période pour introduire ce rapport d'activité.

Et je veux leur rendre hommage car, si l'année 2022 a été, sans conteste, une année très délicate, marquée par des difficultés importantes, elle se caractérise aussi par la vitalité de l'association et de ses équipes et leur capacité à y faire face afin de proposer des solutions.

A ce titre, je veux particulièrement remercier Anna MINVILLE, Directrice Générale par intérim ainsi que l'ensemble du Comité de direction.

La fin de la pandémie COVID et le retour progressif à une situation mieux maîtrisée sur le plan sanitaire, n'a en effet pas signifié pour l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace (APBA) un retour à une situation plus sereine.

Tout d'abord, les difficultés de recrutement sans précédent rencontrées depuis la crise COVID perdurent au sein de notre association, comme pour l'ensemble du secteur médico-social. Le manque d'attractivité des métiers du handicap a été

renforcé par les inégalités liées au Ségur de la Santé, dont de nombreux métiers du secteur restent encore exclus à ce jour. Ces difficultés ont impacté l'organisation de nos établissements, dont certains, tels que la MAS de Lingolsheim, ont malheureusement dû maintenir le gel des places d'accueil décidé en 2021.

Le résultat économique du Pôle Travail de l'Association est défavorable pour la troisième année consécutive, malgré un développement important du chiffre d'affaires. Aux raisons conjoncturelles, liées aux incertitudes de l'environnement économique international et à une inflation inédite, s'ajoutent des éléments plus structurels, tels que la part importante de nos investissements, l'harmonisation des rémunérations des travailleurs ou encore des changements de posture et de stratégie de la part de certains de nos clients industriels.

La mise en place d'un nouvel ERP (outil de gestion informatisé intégré) nécessaire pour piloter au mieux une association de notre taille, s'est avérée plus complexe que prévu, avec des équipes fortement mobilisées, des logiciels ne répondant pas encore à toutes nos attentes, et des relations plus ou moins fluides avec nos éditeurs.

Enfin, l'association a connu des modifications organisationnelles importantes, avec un intérim de la Direction Générale assuré par Anna MINVILLE pendant près d'un an, l'intérim de Véronique GIOT sur le Pôle Hébergement et Accompagnement, la nomination de Nicolas GALMAN comme directeur du Pôle de Dannemarie, ainsi que la refonte du Pôle Travail sous la direction de Pascal LAPP.

Mais il ne faut pas s'arrêter uniquement à ces difficultés, que rencontrent malheureusement de nombreuses associations du secteur médico-social. Elles ne sont par ailleurs pas surprenantes du fait de la forte croissance et de la transformation de l'association ces dernières années.

Car, malgré ce contexte changeant, l'APBA, fidèle à son ADN et ses valeurs, a maintenu sa dynamique de projets et d'innovation.

Ainsi, nous avons poursuivi le déploiement opérationnel de projets structurants pour l'Association, tels que la démarche Autodétermination, le développement de la co-formation avec des travailleurs d'ESAT, ou l'autoreprésentation.

Nous avons créé des solutions nouvelles pour les personnes accompagnées et leurs familles, avec notamment l'ouverture d'une nouvelle Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Cronembourg, la mise en place d'une classe externalisée à Buhl, la montée en puissance du service à domicile Mas A Dom, et l'extension conséquente du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Autisme.

Nous avons poursuivi nos actions en faveur de la transformation de l'offre, qui peut améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ainsi, nous avons œuvré à la mise en place de la Communauté 360 sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Nous avons également développé l'habitat inclusif en obtenant le soutien de la Communauté Européenne d'Alsace pour 5 projets d'habitat inclusif. Nous avons créé un service de coordination de parcours interne pour les personnes accompagnées dans nos établissements en situations critiques ou en risque de parcours. Nous avons renforcé les prestations transverses au sein du pôle de Dannemarie, et étendu l'accueil séquentiel au sein de la majorité de nos structures.

Nous avons également fait preuve d'innovation, avec la création de l'entreprise adaptée KS Solutions, en partenariat étroit avec l'entreprise KS Group, ou encore le développement de l'e-learning au sein de notre centre de formation Etapes. D'autres projets ont mis en lumière le développement des compétences des personnes accompagnées. Des compétences de cuisiniers à travers le concours de cuisine MASTERCLASS, des compétences de scénaristes, prises de vue, montage vidéo avec la participation au festival de films « Regards Croisés » et la couverture médiatique de notre équipe vidéo pendant le festival.

Enfin, nous avons maintenu une politique ambitieuse de formation professionnelle pour nos salariés et nos travailleurs d'ESAT, et mené un dialogue social actif, avec notamment la négociation d'un accord harmonisant le statut conventionnel applicable à l'Entreprise Adaptée, ainsi que l'attribution d'une prime exceptionnelle dite de « partage de la valeur » pour soutenir le pouvoir d'achats des salariés.

Depuis mon arrivée, je rencontre les équipes et les personnes accompagnées. J'observe, à côté des inquiétudes et des questions légitimes que peuvent se poser nos équipes au sein des établissements et des services, cette passion de l'accompagnement et cette attention à pouvoir proposer des services de qualité aux personnes qui s'adressent à nous.

C'est un socle sur lequel nous allons nous appuyer pour engager les chantiers de 2023.

Nous élaborerons ainsi le projet d'entreprise, déclinaison opérationnelle du projet associatif 2021-2026. En nous nourrissant de tout le travail déjà réalisé dans le cadre de ce dernier, nous allons reposer nos fondamentaux, décliner nos ambitions en objectifs et identifier les moyens de les atteindre.

Nous préparerons la négociation du CPOM qui débutera fin 2023, enjeu important en termes de sens et de moyens. Nos efforts porteront également et évidemment sur l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer la situation économique du Pôle Travail.

Nous poursuivrons le déploiement d'ISTYA, nom donné à notre projet ERP, avec notamment la mise en place d'un nouveau Dossier Informatisé de l'Usager au sein de l'ensemble de nos établissements.

Nous organiserons d'ici fin 2023 la réflexion sur l'intégration des établissements de Dannemarie au sein des Pôles métiers de l'Association.

Nous poursuivrons le déploiement des démarches Autodétermination et les projets visant à la transformation de l'offre, convaincus qu'ils concourent à l'amélioration de notre accompagnement.

Enfin, nous démarrerons la mise en œuvre des actions du plan Santé Qualité de Vie au Travail (SQVT) dans l'ensemble des Pôles de notre Association, afin notamment de diminuer l'absentéisme et d'améliorer notre attractivité.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et j'aurais pu évoquer nos projets architecturaux d'IMPRO à Didenheim et Sultz, l'installation des SAVS et SAMSAH Pro à Didenheim, la préparation des évaluations réglementaires, le développement d'Etapes Formations, la sécurisation de notre système d'information ou encore le suivi de nos expériences de collaborations avec KS solutions, Up Intérim et Vit'EA.

Tous ces projets ne doivent cependant pas nous faire oublier que l'essentiel de notre travail et de notre engagement se déroule 365 jours par an, aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs familles, que nous accompagnons dans leur parcours de vie.

2 chiffres pour terminer mon propos : ce sont au total près de 3000 personnes qui ont été accompagnées en 2022 grâce à l'engagement de 1344 professionnels.

C'est donc avec beaucoup d'humilité et de fierté que je souhaite remercier l'ensemble des équipes qui œuvrent toute l'année, dans la discrétion et avec professionnalisme.

Merci au Président, Monsieur Serge MOSER et à l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

Merci pour votre attention !

Pierre TASSETTI
Directeur Général

9 Débat et approbation des rapports d'activités

Questions posées via l'invitation à l'Assemblée Générale, en amont.

- Plusieurs questions portent sur l'inclusion en milieu ordinaire des travailleurs d'ESAT. Une des questions était même de transformer l'ensemble des ESAT en EA.

Réponses :

Directeur Général : Un travailleur en ESAT n'a pas le même statut qu'un salarié. Il y a eu une réforme des ESAT en cours. Un travailleur handicapé a un contrat d'aide et non un contrat de travail. Un contrat d'aide amène plus de protections qu'un contrat salarié : contre le licenciement, retraite à taux plein accordée plus tôt qu'à un salarié, fiscalité avantageuse. L'inclusion ne doit pas fragiliser la place des travailleurs en situation de handicap.

Président : L'APBA, comme tout le mouvement parental, milite pour l'inclusion des personnes dans le milieu ordinaire en particulier en ce qui concerne le travail. Mais qui peut croire qu'une personne présentant un déficit intellectuel moyen qui actuellement s'épanouit au sein de nos ESAT aurait une chance de pouvoir travailler dignement en milieu ordinaire ?

Nous n'accepterons pas que sous prétexte d'une inclusion dogmatique, voire purement budgétaire, certains de nos travailleurs n'aient comme seule issue le chômage.

Nous militons pour un élargissement du panel des possibles allant de l'ESAT au milieu ordinaire, en passant par l'EA.

Notre seul but est de permettre à la personne en situation de handicap de construire son parcours de vie de façon autodéterminée en fonction de ses attentes et de ses capacités.

- Une des questions porte sur l'évaluation de la satisfaction de l'accompagnement des personnes.

Réponse :

Directeur Général : C'est une attention permanente que nous nous devons d'avoir sur l'expression de la satisfaction ou de l'insatisfaction. Ce n'est pas systématisé sur l'ensemble de nos établissements. Par contre, vous ne devez pas hésiter à solliciter les responsables sur le site. Par ailleurs, nous allons systématiser des enquêtes de satisfaction.

- Y a-t-il des projets de création d'autres structures ou appartement inclusif ?

Réponse :

Président : 5 projets d'habitats inclusifs sont en cours ou prévus dans les 3 ans à venir sur toute l'Alsace.

A Dannemarie, le projet actuel d'habitat inclusif « Malraux » qui concernent 6 personnes va progressivement bénéficier à 4 nouvelles personnes qui résideront dans des appartements gérés par Habitats de Haute Alsace. En 2026, le projet concernera donc 10 personnes au total.

A Colmar, le projet Home GERRER, situé à proximité du centre-ville, continuera de bénéficier à 12 personnes dont 3 personnes âgées. Un nouveau projet verra également le jour en 2024, route de Neuf-Brisach, en partenariat avec l'association Cœurs Partagés pour 8 personnes en situation de handicap vivant actuellement, pour la plupart, chez leurs parents.

A Soultz Haut-Rhin, dès le premier trimestre 2023, un habitat inclusif est proposé dans la résidence de l'Etang à 8 personnes (dont certaines pourront vivre en colocation si elles le souhaitent).

A Wissembourg, au cours du dernier trimestre 2024, ce seront 4 personnes en situation de handicap et 4 personnes âgées qui intégreront un habitat inclusif dont la localisation reste à préciser.

Au total, ces 5 projets d'habitat inclusif portés par l'APBA vont bénéficier à 46 personnes dont 39 en situation de handicap. Cette démarche d'inclusion de la personne dans un habitat du milieu ordinaire s'accompagnera d'une évaluation de ses besoins d'autonomie.

Une stratégie relative à l'apprentissage de la vie en autonomie est en cours de finalisation.

- Comme vous le savez, le Club 1900 a fermé ses portes, ce qui questionne beaucoup de personnes quant à la pérennité des soirées discothèque

Réponse :

Président : Nous sommes dans une recherche active d'un nouveau lieu et du renouvellement de l'équipe. Cette recherche se fait en partenariat avec d'autres associations.

Questions posées dans la salle :

- Concernant le vieillissement et la santé

Réponses :

Président : Une démarche est mise en place, mais l'idéal serait de construire des établissements spécifiques, mais il n'y a pas de financement prévu. Il faudra transformer notre modèle, sans financement.

Le vieillissement a été oublié. Il faudra se battre pour demander plus de moyens pour accueillir les personnes handicapées vieillissantes. Il faudrait des places de FASPH, de FAM.

Directeur Général : Ce sujet fera partie des négociations avec le CPOM.

- Salariés non prévus pour faire des soins

Réponse :

Directeur Général : Il faut revoir l'organisation interne, pour éviter le cloisonnement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports d'activité, approuve l'activité telle que décrite.

Vote : Contre 0 – Abstention 0

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

9.1 Diffusion de vidéos des directeurs de pôle :

Pôle Enfance Education : Mme Ghislaine ROUGE DIT GAILLARD

Pôle Accueil Spécialisé Hébergement : Mme Véronique GIOT

Pôle Dannemarie : M.Nicolas GALMAN

Pôle Travail : M.Pascal LAPP

Etapes : Mme Tania MEYER

De courtes vidéos relatant un ou plusieurs évènements forts de 2022 sont diffusées.

Suite à des départs à la retraite, le DG fait les présentations de Mme Linda LEDUC, nouvelle directrice du pôle Enfance et Education, et de M.Bruno VILAIN, nouveau directeur du pôle Travail.

10 Rapport moral et d'orientation (texte intégral)

10.1 Rapport moral 2022

Préambule

L'année 2022 a été marquée par le licenciement du Directeur Général et la mise en place d'un intérim assurée par Mme Anna MINVILLE. Je tiens encore à la remercier pour son engagement et son courage. Mr Pierre TASSETTI, notre Directeur Général, nous a rejoints le 1^{er} février 2023.

L'année 2022 a aussi été marquée par la restructuration des pôles :

- Le rapprochement des ESAT et des EA en un pôle Travail
- la fusion des pôles Hébergement 67 et 68

Nous avons vécu, comme tout le secteur médico-social, une importante tension des ressources humaines en raison d'une désaffection des métiers de l'accompagnement mais aussi en raison du Ségur de la santé, où notre secteur a été et est encore le grand oublié et ceci malgré une large mobilisation.

Nous vivons actuellement une crise sans précédent, comparable à aucune autre crise connue.

La situation économique liée à la fois à la crise sanitaire et au conflit ukrainien a un impact majeur :

- Baisse du pouvoir d'achat des personnes accompagnées et de nos salariés
- Augmentation colossale du prix du gaz et l'électricité, avec des augmentations de 300%
- Des donneurs d'ordre en difficulté voir en cessation d'activité

L'APBA a été impactée comme tout le secteur médico-social avec ses conséquences sur l'accompagnement des personnes, en particulier dans le secteur spécialisé.

Le pôle Travail a du mal à trouver de nouveaux marchés et comme vous l'avez vu dans le rapport financier, cela n'a pas été sans conséquence économique dans la gestion propre de notre association.

Je tiens à remercier les équipes éducatives et paramédicales, les services généraux et administratifs, tout l'encadrement ainsi que le personnel de l'Education Nationale, qui par leur investissement ont maintenu un accompagnement de qualité des personnes que nous accompagnons malgré le manque de professionnels dans certains établissements, les difficultés de recrutement jamais rencontrées jusqu'à présent. Mais elles n'ont rien lâché ; elles ont toujours été à coté de nos enfants, nos frères et sœurs, nos amis. Leur engagement va au-delà de leur rôle de salariés.

Je tiens à remercier tout le pôle Travail, encadrants, salariés de l'EA, TH. Les projections de commandes ne peuvent dépasser les deux semaines. Ce qui nécessite une recherche de nouveaux marchés en flux tendu et en conséquence une grande adaptabilité de nos salariés des EA et de nos travailleurs handicapés à des marchés multiples. Le bilan financier reste certes négatif, mais le serait bien plus sans l'engagement de tout le pôle Travail.

Mais malgré cette situation complexe qui met en difficulté tout notre secteur, malgré le manque de moyens, des difficultés de recrutement, une crise à la fois économique, environnementale et sociétale, l'APBA continue à tout mettre en œuvre pour construire un futur désirable et réalisable :

- Une personne en situation de handicap qui voit une amélioration de la qualité de vie à travers un accompagnement à forte valeur ajoutée tenant compte de la triple expertise et la défense de leur droits fondamentaux.
- Une personne en situation de handicap autodéterminée en capacité de faire ses choix de vie et en capacité de s'autoreprésenter.
- Un écosystème social, des familles qui bénéficieront de services sociaux, juridiques, de possibilités de répit, qui pourraient s'intégrer dans une communauté bienveillante et interactive.
- Enfin, des salariés, des professionnels qui trouveront encore plus de sens dans leur travail, un cadre protecteur, dans ce monde qui s'ubérise de jour en jour.

La mise en œuvre opérationnelle du Projet associatif

Cette mise en œuvre doit s'organiser autour de 2 axes qui sont totalement imbriqués :

- Le projet d'entreprise
- Le projet de l'action associative

L'élaboration du projet d'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur un état des lieux des établissements et services. Une évaluation interne de l'ensemble des pôles autour des faiblesses, forces, risques et opportunités a été initiée tout au long de l'année 2022. Un audit interne tant structurel que financier a été mis en œuvre au sein du pôle travail à partir du 2^e trimestre 2022. L'objectif de cette démarche est à la fois de finaliser en 2023 le projet d'entreprise et le plan de redressement du pôle Travail.

Le projet d'action associative a été finalisé fin 2022.

Il s'organise autour de plusieurs axes :

- Sensibiliser et former les familles et proches à l'autodétermination et la triple expertise
- Défendre les droits des personnes en situation de handicap et leur famille
- Mettre en place une démarche de plaidoyer
- Développer l'autoreprésentation
- Communiquer sur l'APBA et son projet associatif
- Développer le bénévolat
- Dynamiser l'action associative

Le Projet d'action associative va être mis en œuvre en 2023.

La création de solutions

En 2022, l'APBA a été en capacité de proposer des solutions nouvelles tant dans l'Enfance que dans le secteur Adulte :

- La Création d'une UEMA DAR de 7 places à Cronembourg
- Une extension de 2 places du SESSAD TSA 67
- Une extension de 20 places du SAMSAH autisme pour la création d'un SAMSAH TSA avec déficience intellectuelle
- Une extension de 5 places de la MAS de Jour pour la MAS à Dom
- Une transformation de 20 places des IMPROs (Bollwiller et Illzach) pour la création de 30 places d'un SESSAD Pro

Certes ces créations ne sont pas à la hauteur des besoins. Mais 19 enfants ou adolescents et 25 adultes vont bénéficier d'un vrai accompagnement.

La démarche « Autodétermination »

Pour l'APBA, l'Autodétermination reste l'alpha et l'omega de l'accompagnement que nous proposons. Sans Autodétermination, les choix de vie ne sont pas choisis mais bien imposés.

Cette démarche a été initiée dès 2019 en collaboration avec la Haute Ecole du Travail Social de Genève (HETS) représentée par le Pr Manon MASSE. Des formations en E-learning, un coaching des référents Autodétermination des établissements et services ont été initiés. Un e-learning des familles a été mis route.

Le mouvement parental

L'APBA a la capacité et la légitimité d'accompagner les profonds changements de société et de pratiques d'accompagnement que requièrent l'Autodétermination et l'inclusion. Nous tenons cette légitimité de notre double positionnement pleinement assumé, à la fois d'opérateur et de militant.

La légitimité de l'APBA est renforcée par notre appartenance à l'Unapei, un réseau national dont nous avons été membre fondateur en 1960. Nos actions ont toujours été en accord avec les principes fondamentaux de cette union nationale et notre nouveau Projet Associatif est en parfaite adéquation avec les orientations actuelles de l'Unapei :

- Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie,
- Accélérer l'évolution de la société,
- Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneur militant.

Nous participons régulièrement aux séminaires, webinaires et tables rondes de l'Unapei. Un administrateur de notre association est membre du conseil d'Administration de l'Unapei.

L'APBA s'investit depuis toujours dans les émanations régionales et départementales de l'Unapei. Les présidences de l'UDAPEI 68 et de l'URAPEI Alsace sont assurées par des administrateurs de notre association. Deux administrateurs de l'APBA sont membre du conseil d'administration de l'Unapei Grand Est ; à ce titre il est membre titulaire de la CRSA.

Remerciements

Tout cela a été possible uniquement grâce à la communauté que nous sommes, la communauté de destins qui nous unit, nous les personnes en situation de handicap et nous les familles et la communauté des aidants professionnels qui nous accompagne.

Je tiens à vous remercier vous tous :

- Tous les administrateurs et en particulier le Président-Adjoint M. Claude MATHIS, les quatre vice-présidents de territoire, M. Jean-Pierre SERBONT pour le Nord, M. Joël STIHLE pour le Centre, M. Francis SCHALLER pour le Sud et M. Frédéric AIAT pour le Sundgau, le pilote de la commission financière M. Patrick LEONET qui est également notre trésorier, le pilote de la commission patrimoine M. Jean-Paul COLESSE, le pilote de la commission stratégique Mr Paul BAJARD et notre secrétaire Mme Marie-Claude PUCHE.
- L'ensemble des professionnels, La prise en charge des personnes accompagnées ne serait possible sans leur professionnalisme et leur abnégation
- Les parents, les familles qui sans relâche se battent pour leurs enfants, leurs frères et sœurs
- Les amis et sympathisants à notre cause
- Les donateurs d'ordre, qui nous font confiance
- Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Communauté européenne d'Alsace (CeA), nos financeurs qui nous ont accompagnés tout au long de cette crise
- Les associations de notre mouvement, Unapei, Unapei Grand EST, Urapei Alsace UDAPEI 67 et 68 et NEXEM
- Nos quatre associations filles, CASCAD, ASCETH, ACSM Montjoie et MALICES, notamment leurs présidents respectifs, M. François WUNDERLICH, Mme Marie-Paule HEITZ et le nouveau président M. Yvan BONOMME, Mme Dominique TRANZER et M. Jean-Pierre SERBONT
- Les autres associations du médico-social de la communauté européenne d'Alsace et du Grand Est
- Les personnalités, élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, qui soutiennent nos actions et nos projets

Mais je tiens avant tout à remercier les personnes en situation de handicap, nos frères humains. Leur force de résilience, leur courage, leur volonté de vivre sont pour moi le moteur de mon engagement, de notre engagement.

Conclusion

Nous vivons une période complexe et il nous est difficile de nous projeter.

Mais la communauté de destins que nous sommes a su encore une fois s'adapter, aller au-delà des problématiques, des difficultés.

Mais il s'agit d'être pro-actifs, ne pas juste subir.

L'APBA a pour responsabilité de rendre possible notre futur désirable et réalisable.

Et je suis intimement convaincu que la communauté de destins que nous sommes va réussir ce challenge, cette ambitieux projet qui nous anime tous.

Je vous remercie de votre écoute

10.2 Rapport d'orientation 2023

Nous vivons une crise sans précédent ; notre pays, le secteur médico-social, l'APBA, vit une crise sans précédent :

- Une crise économique avec une flambée des prix et une augmentation exponentielle des coûts d'électricité et de gaz. Ces hausses fragilisent nos faibles marges de manœuvre.
- Une activité économique en dents de scie, sans lisibilité ni perspectives claires, qui impacte fortement le pôle Travail de l'APBA avec, pour la 3^{ème} année consécutive, un déficit de plus de 3 millions d'euro.
- Une crise des ressources humaines avec une pénurie de professionnels médicosociaux. Le Covid a fait apparaître les fragilités du secteur. Par ailleurs, le rapport au travail des salariés évolue et interroge le fonctionnement de nos établissements et services
- Des établissements, des équipes sont mis sous tensions, des places doivent être gelées

Une crise sociétale :

- Notre secteur a clairement été oublié et maltraité par le Ségur de la Santé. Les plaies sont béantes et ont du mal à cicatriser.
- L'ONU ne cesse de critiquer le modèle français, sans pour autant faire de propositions réalistes, en particulier dans le domaine de la déficience intellectuelle.

- Le statut des travailleurs au sein des ESAT est interrogé, avec une remise en cause de nos valeurs et de notre engagement. Là encore, pas de propositions pour mieux articuler l'accompagnement et la réalité du modèle économique de ces établissements ;
- Un discours dominant sur la société inclusive qui, comme le souligne M. Luc GATEAU, « se révèle profondément hypocrite ». Il fait porter sur les personnes en situation de handicap et leurs familles l'effort d'adaptation à leur environnement, et continue à leur imposer de vivre dans une société qui les exclut ». Un manque de lisibilité et des inquiétudes sur la réalité des moyens alloués à la transformation de l'offre et au virage de l'inclusion. Un discours dominant qui occulte :
 - Les listes d'attentes qui s'aggravent
 - Le nonaccès à des accompagnements en nombre et de qualité
 - Le nonaccès aux droits

La condamnation de la France par l'Europe en Décembre 2022 montre bien la non prise en compte des besoins des personnes en situation d'handicap en France.

Mais ce constat alarmant ne doit pas nous faire baisser les bras. La communauté de destin que nous sommes, nous tous, personnes accompagnées, familles, professionnels a déjà fait un grand chemin depuis plus de 50 ans et le poursuivra.

Nous devons avancer en ayant comme repères les valeurs qui nous animent ; la défense des droits et l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées mais aussi de leurs familles.

Nous réaffirmons encore et toujours notre ambition à ce que l'accompagnement des personnes qui présentent une déficience intellectuelle, de l'autisme, un handicap psychique ou un polyhandicap soit notre champ de compétence.

Nous revendiquons avec force la promotion d'une société solidaire et inclusive.

Nous revendiquons tout autant le développement de réponses médico-sociales. Qui peut croire que nous pourrions faire disparaître d'un coup de baguette magique IME, MAS, FAM, FAS sans mettre en danger les personnes ?

Nous ferons la promotion des parcours de vie auto déterminés, en co-construction avec la personne elle-même.

Nous militerons auprès des pouvoirs publics pour l'application la loi de 2005 qui prévoit une cohérence entre les besoins de la personne et les moyens dédiés à la compensation.

Pas plus mais pas moins que tout citoyen.

Nous faisons nôtre la devise de l'Unapei :

« Liberté des choix, égalité des voix, respect des droits »

Les orientations pour l'année à venir devront prendre en compte la crise que vit le secteur médico-social et plus particulièrement l'APBA, dans la mise en œuvre de notre Projet Associatif et la construction de notre modèle du futur.

Ces 3 dernières années ont mis notre organisation, notre modèle sous tension avec l'émergence des faiblesses, des points de vigilance mais aussi des forces et des opportunités.

Ce modèle futur doit nous permettre de sortir de cette crise mais non pas dans une logique purement gestionnaire.

Il devra certes intégrer les réalités économiques, sociétales et environnementales, répondre aux réglementations, à la politique de l'état

Mais il devra avant tout être en adéquation avec les ambitions de notre Projet

Associatif.

Il s'agit d'être pragmatique et réaliste tous en étant ambitieux.

Nous en avons la responsabilité morale.

Notre modèle futur s'appuiera sur les 2 déclinaisons opérationnelles de notre Projet Associatif :

- Projet d'entreprise pour les établissements et services
- Projet d'action associative pour le volet militant

Ces 2 déclinaisons sont totalement intriquées et interdépendantes, car nous ne sommes qu'une seule entité, l'APBA.

Nous allons construire ce modèle, cette cathédrale sur des fondations saines.

- Rien n'est possible sans une situation financière saine. Nos déficits successifs mettent en difficulté notre association, en particulier dans la mise en œuvre de notre Projet Associatif, mais surtout dans la survie de notre pôle Travail. Nous allons dès cette année mettre en place un plan de redressement avec pour objectif un équilibre financier en 2026. Celui-ci va être finalisé par le directeur général Mr Pierre TASSETTI et son équipe et sera validé par le CA courant juillet 2023.
- Il faut un cap opérationnel clair. Mr Pierre TASSETTI a dès son arrivée, avec l'ensemble du Comité de direction, mis en place un groupe de travail autour du Projet d'Entreprise qui devrait être finalisé pour la fin de l'année 2023. Sur la base du Projet Associatif et des réflexions menées par la commission stratégique, il permettra de

doter l'association d'une vision, d'une stratégie opérationnelle ainsi que de plans d'actions et d'objectifs permettant de clarifier nos priorités et de redonner de la cohérence à notre organisation et aux équipes. Le Projet d'Entreprise constituera également un support de développement et de collaboration avec nos partenaires et organismes de tutelles.

- Il faut des moyens. Il constituera également le socle à partir duquel nous engagerons nos échanges avec l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité européenne d'Alsace, dans la perspective de la signature du nouveau CPOM que nous signerons en 2024.

C'est à travers ces trois axes que nous allons construire le futur désirable et réalisable de notre Projet Associatif.

Naturellement, l'APBA n'a pas attendu la mise en place de ces 3 axes pour mettre en œuvre le Projet Associatif :

- L'habitat inclusif est en route avec pas moins de 7 projets sur l'ensemble de l'Alsace
- L'IMPRO va construire un modèle d'accompagnement plus inclusif et plus transversal dans notre association
- Un service de coordination de parcours interne a vu le jour afin d'éviter toute rupture de parcours
- Nous avons milité depuis le début pour la communauté 360 ; l'ARS nous a octroyé la gestion de cette communauté sur toute l'Alsace. Il s'agit de voir au-delà de notre seule association, en particulier pour les personnes sans solutions. Cette communauté permettra de proposer des solutions de façon transversale entre plusieurs associations ou institutions.

Notre ADN est la militance. Défendre la personne et sa famille, proposer des formations des services supports, fédérer la communauté de destins que nous sommes est de la responsabilité du mouvement parental. C'est là notre spécificité, notre force.

Les enjeux de l'action associative sont réels. Nous avons imaginé une organisation associative qui créera à la fois du lien, des services d'entraide, d'écoute, d'information et de formation.

Elle vous sera présentée par le Président Adjoint M. Claude MATHIS à l'issue de mon discours.

Il s'agit de nous réunir, de nous entraider, nous parents et aidants et nous personnes en situation de handicap. La communauté de destins que nous sommes existe déjà et ne demande qu'à s'épanouir.

Conclusion :

Il est donc de notre responsabilité collective :

- De consolider les fondations de notre modèle tant d'un point de vue budgétaire que du modèle d'accompagnement
- De permettre à la Personne de s'autodéterminer et de s'autoreprésenter
- D'accompagner cette société inclusive tout en préservant l'institution quand elle est nécessaire
- De ne laisser personne sur le bas-côté

Je suis intimement convaincu que nous allons sortir par le haut de cette crise multiforme et que nous allons répondre à l'ensemble de ces challenges.

Je ne sais comment exprimer ma fierté de représenter l'APBA, de représenter la communauté de destin que nous représentons ; les personnes accompagnées qui ont tant à nous apprendre, les familles tellement aimantes et bienveillantes, les salariés qui se battent tous les jours à nos côtés avec abnégation et valeurs morales ; ils l'ont bien montré pendant les heures les plus sombre du Covid.

Vous êtes tous pour moi ma source d'inspiration.

Nous allons tous ensemble Construire ce futur désirable et réalisable.

Ensemble, plus loin plus fort !

Merci de votre écoute

M.Serge MOSER
Président

11 Approbation du rapport moral et d'orientation

Dixième résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'orientation.

Vote : Contre 0 – Abstention 0
La dixième résolution est adoptée à l'unanimité

12 Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants

Onzième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale
de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Monsieur Patrice DUPUY
Monsieur Prinio FRARE
Madame Marie-Claude PUCHE
Monsieur Francis SCHALLER
Madame Marie-José BICH-STRAUB
Monsieur Jean-Pierre SERBONT
Monsieur François WUNDERLICH

d'élire le nouvel administrateur suivant :

Monsieur Christophe BENOIT

Vote : Contre 0 – Abstention 0
La onzième résolution est adoptée à l'unanimité

13 Présentation de l'Action associative

M. Claude MATHIS présente l'Action Associative réalisée en 2022 avec l'aide de Mme Elsa PANETIER, chargée de coordonner l'action associative.

Il s'agit de la déclinaison du Projet associatif 2021 – 2026 qui fixe les grandes orientations et objectifs stratégiques .

30 actions ont été classées en 4 orientations :

13.1 Orientation 1 : Placer les choix de vie et le pouvoir d'agir de la personne au cœur de son accompagnement, tout au long de sa vie

Actions réalisées :

- Diffusion d'un webinar à destination des familles sur l'autodétermination fin 2022
- Réunions de rencontre des familles dans les territoires au 1^{er} semestre 2023

Actions à venir dans les 3 prochaines années :

- Sensibilisation des familles à la triple expertise (postures d'accompagnement)
- Organiser, de manière régulière, un congrès sur l'autodétermination et l'autoreprésentation

13.2 Orientation 2 : Tout mettre en œuvre pour ouvrir à la personne un accès universel aux droits et à la liberté de choix

- **Mettre en place une démarche de plaidoyer**

Action en cours :

- L'association soutient les actions de plaidoyer portées par l'UNAPEI et l'URAPEI.

Communiqué de presse sur le plaidoyer suite à la condamnation de la France par le Conseil de l'Europe.

Action à venir dans les 3 prochaines années :

- Définir et prioriser les thématiques à défendre par l'association.

- **Défendre les droits des personnes en situation de handicap**
Promouvoir et mettre en place des actions concrètes en faveur de l'insertion des personnes :

Actions réalisées :

- Dans le cadre du partenariat avec la commune de Lingolsheim, des actions autour de l'accessibilité ont permis : La signature de sa nouvelle charte « Handicap et perte d'autonomie » qui remplace celle de 2003, et aux personnes de participer en tant qu'assesseur pendant les élections départementales, régionales et présidentielles de 2022.
- Actions de sensibilisation pour mieux connaître le handicap auprès des administrations et les entreprises suivantes :
 - Les communes de Riedisheim et Mulhouse ;
 - Une entreprise de transport de Colmar ;
 - L'entreprise de transport Mulhouse Soléa ;
 - La commune de Vendenheim ;
 - Présentation de la démarche S3A au réseau d'accueil de la ville de Mulhouse et la M2A.

Actions en cours :

Développer des actions de sensibilisation pour accompagner les administrations et les entreprises qui souhaitent s'engager dans la démarche S3A.

Actions à venir dans les 3 prochaines années à venir :

- Accompagner la ville de Mulhouse et m2A dans la mise en place de la certification S3A pour leurs principaux services d'accueil.
- Définir le rôle de la personne de confiance et communiquer en direction des familles

- **Développer l'autoreprésentation**

Actions réalisées :

- Intégration des personnes accompagnées au comité de pilotage Autodétermination.
- Formation des représentants des personnes accompagnées au fonctionnement et leur rôle dans les CVS afin d'améliorer leur participation pendant les réunions.
- Participation des représentants des personnes accompagnées de l'ESAT de Sélestat à l'amélioration des outils du CVS (convocation, ordre du jour et compte-rendu)

Actions à venir dans les 3 prochaines années :

- Continuer de favoriser la participation d'auto représentants aux instances opérationnelles et stratégiques de l'association
- Encourager la participation des personnes accompagnées par l'APBA à une délégation Nous Aussi en Alsace

13.3 Orientation 3 : Innover dans l'accompagnement de la personne

- **Veiller à la qualité de l'accompagnement**

Action en cours :

- Réflexion sur la création d'un comité éthique en lien avec d'autres partenaires : Espace de Réflexion Ethique Grand EST (EREGE), UNAPEI Grand Est et URAPEI Alsace.

13.4 Orientation 4 : Affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneurs militants

- **Améliorer les liens** avec les familles et faciliter les liens entre elles

Actions en cours :

- Augmenter le nombre d'adhérents
- Améliorer la gestion des adhérents et redonner du sens,

Actions à venir dans les 3 prochaines années :

- Réflexion sur l'harmonisation des pratiques d'accueil des nouvelles familles.
- Réflexion sur le développement des offres de services proposés aux adhérents.

- **Communiquer sur l'APBA et son projet associatif**

Action en cours :

- Elargissement de la participation à l'AG.
Cette année sont présents :
 - Les bénévoles ;
 - Les personnes accompagnées ayant participé à des traductions FALC de documents associatifs en 2022 ;
 - Les co-formateurs ayant participé à des projets achevés ou en cours en 2022 ;
 - Les parents ayant participé aux vidéos relatives à l'autodétermination.

Actions à venir dans les 3 prochaines années :

- Mieux communiquer sur la gouvernance parentale.
- Développer nos représentations.
- Intégrer davantage la transcription FALC à notre communication extérieure.

- **Développer le bénévolat et dynamiser l'action associative**

Actions en cours :

- 98 bénévoles recensés à ce jour.
- Intervention des bénévoles sur tous les territoires avec des noyaux sur les territoires Nord, Centre et Sundgau.
- Leurs missions principales pour les personnes accompagnées sont :
 - Animation culturelle
 - Aide aux déplacements
 - Aide à l'insertion
 - Aide aux démarches administratives
 - Formation ...

Actions à venir dans les 3 prochaines années :

- Définir la stratégie globale de dynamisation du bénévolat.
- Harmoniser sur tous les territoires la dynamique du bénévolat, à partir de la stratégie définie, du recensement de l'existant et de l'utilisation de la « boîte à outils » réactualisée.

- **Diversifier les sources de financement du projet d'action associative**

Actions réalisées :

- Organisation d'opérations de collecte de fond au niveau des territoires :
 - Opération brioche dans le territoire de Dannemarie. Bénéfice : 31 232,26 € au profit de la création d'un studio d'apprentissage à l'autonomie.
 - Vente de sapin dans le Sundgau. Bénéfice : 1 144,40 € au profit du handicap mental.
 - Organisation d'une « Campagne de Noël 2022 UNAPEI » par les résidents des foyers de Haguenau et Wissembourg. Bénéfice : 1270,09€ au profit des actions menées par le CVS.
 - Organisation d'une opération « Vente de chocolats de thés » ESAT Duttlenheim. Bénéfice : 5 921 €
 - Obtention de financements pour le développement de l'autodétermination grâce au Fonds de dotation Mutualia territoires solidaires et la Fondation MACIF.

Action en cours :

Collaboration avec le fonds de dotation Avenir Handicap Alsace (AHA) pour financer des actions innovantes d'intérêt général.

Action à venir :

- Développer d'autres types d'opérations associatives sur toute l'Alsace.

14 Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président remercie tous les participants et plus particulièrement les personnes qui ont participé à l'organisation de cette AG : Mesdames Claire SCHERLEN, Corinne WEISSEBERGER et Katia HAAS, et propose de participer au verre de l'amitié qui a été préparé par l'ESAT de Sélestat.

Les œuvres d'art exposées ont été réalisées par des personnes handicapées du 67 et du 68.